



## Salaire juste au trentième ?

Par **Marine rose**, le **31/01/2021** à **01:06**

Bonjour

aide soignante de nuit , j'ai commencé mon poste le 15 du mois jusqu'au 31 du mois

pour un nombre d'heures calculées à 80,93 h pour 10 nuits payées à 957 euros

est ce normal ? Comment faire le calcul ?

merci de vos réponses

Par **Marck.ESP**, le **31/01/2021** à **08:20**

Bonjour

Il y a bien des critères à prendre en compte, notamment le repos compensateur, l'indemnité de sujétion pour travail de nuit...

Le meilleur moyen d'être conseillée de manière efficace est de vous mettre en rapport avec une organisation syndicale de votre corporation.

<https://legislation/travail-de-nuit-aide-soignante.html>

Par **P.M.**, le **31/01/2021** à **09:05**

Bonjour,

L'e repos compensateur n'a aucune influence sur le salaire et il faudrait connaître le détail de la fiche de paie en brut mais normalement, si c'est un contrat de travail de droit privé, le calcul ,doit tenir compte du nombre d'heures effectuées / nombre d'heures ouvrées pour le mois considéré...